

Délégation Archéologique Française en Afghanistan

Aides à la mobilité scientifique
**Candidature 2026 à une bourse d'aide à la mobilité internationale dans un
Institut Français de Recherche à l'Étranger**

La Délégation Archéologique Française en Afghanistan est un Institut Français de Recherche à l'Étranger, membre du réseau des UMIFRE, spécialisée dans la recherche sur l'Afghanistan, notamment dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire et de l'histoire de l'art. Depuis sa réouverture en 2003, la délégation mène aussi des actions pour la protection et la conservation du patrimoine culturel afghan. Bien que les recherches de terrain ne soient actuellement pas possibles en Afghanistan du fait de la dégradation de la situation politique, la DAFA s'efforce de poursuivre sa mission de formation en soutenant les activités de jeunes chercheurs. Elle propose, via l'Institut Français d'Afghanistan et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Afghanistan, pour l'année calendaire 2026, des bourses d'aide à la mobilité internationale destinées à de **jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants inscrits dans un établissement français d'enseignement supérieur ou de recherche.**

Ces bourses visent à couvrir les frais de transport et de séjour de jeunes chercheurs dont les recherches portent sur l'Afghanistan, en priorité dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire de l'art et de l'histoire, pour des séjours d'une durée d'un à deux mois et selon les modalités suivantes :

- Pour les doctorants : allocation mensuelle de 800 €, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, le remboursement – plafonné à 800 € – des frais de transport.

- Pour les post-doctorants (thèse soutenue en 2020 ou après cette date) : allocation mensuelle de 1000 €, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des frais de transport – plafonnés à 800 €.

Le séjour ne pouvant, à ce stade, se dérouler en Afghanistan, il pourra s'effectuer au sein d'un des établissements du réseau des UMIFRE partenaires.

Les instituts de recherche suivants sont en mesure d'accueillir des bénéficiaires de bourses AMI de la DAFA : Institut français d'études sur l'Asie centrale -Bichkek (notamment pour des séjours de recherche en Ouzbékistan, au Tadjikistan, au Kirghizistan ou au Kazakhstan) ; Centre de Sciences Humaines – New Delhi ; Institut français de Pondichéry.

Pour tout projet impliquant un Institut de recherche du réseau IFRE / UMIFRE non mentionné précédemment, merci de prendre contact avant tout dépôt de candidature.

Une attention particulière sera portée, dans le dossier de candidature, à l'intérêt du projet pour la DAFA et pour les recherches sur l'Afghanistan. Le candidat s'engage à contribuer à l'activité scientifique de l'UMIFRE d'accueil sur une forme à convenir avec elle. Le candidat s'engage, en outre, à valoriser le soutien de la DAFA dans ses publications ultérieures et à transmettre un rapport à la DAFA et à l'UMIFRE d'accueil en fin de mission (3 pages max.).

Le dossier de candidature comporte :

- la fiche de renseignement,
- une description de la recherche entreprise pour le doctorat / post-doctorat,
- un projet de travail détaillé pour la durée de la bourse sollicitée
- une lettre de recommandation (du directeur de recherche pour les candidats inscrits en doctorat)
- le formulaire signé par l'UMIFRE d'accueil
- un CV.

Ce dossier complet est à renvoyer à dafa@dafa-afgh.org, **avant le 31 décembre 2025, délai de rigueur.**

Un message attestant la bonne réception du dossier vous sera adressé. Il vous appartiendra de nous contacter rapidement – avant la date limite – dans le cas où vous n'auriez pas reçu ce message.

Pour toute question, merci de bien vouloir vous adresser à dafa@dafa-afgh.org.

Les dossiers seront examinés par un jury de chercheurs et enseignants chercheurs spécialistes de l'Afghanistan. Les résultats seront annoncés au début du mois de février 2026.

1. FICHE DE RENSEIGNEMENT

IDENTITÉ

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité (si plusieurs, les indiquer) :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

Statut professionnel actuel :

Employeur (si applicable) :

Équipe de recherche (si applicable) :

Langues pratiquées :

THÈSE DE DOCTORAT

Intitulé de la thèse :

Discipline :

Établissement (précisez si cotutelle) :

Directeur de thèse (précisez si codirection) :

Date de première inscription en thèse :

Si la thèse est achevée, précisez l'année de soutenance :

Sources de financement de la thèse (si applicable) :

SÉJOUR DE RECHERCHE

Pays et villes objets du séjour de recherche :

Dates envisagées pour le séjour de recherche :

Institut de recherche d'accueil envisagé :

Si vous avez sollicité d'autres sources de financement pour ce séjour, merci de préciser lesquelles, leur montant et le statut de la demande :

Expériences passées de séjours de recherche à l'étranger (le cas échéant, merci de préciser les dates, destinations et cadres de la mission) :

2. DESCRIPTION DE LA RECHERCHE DOCTORALE OU POST-DOCTORALE

Intitulé de la thèse ou de la recherche post-doctorale :

DESCRIPTION DE LA RECHERCHE (3 pages max.)

3. DESCRIPTION DU PROJET DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA BOURSE

Objectifs, déroulé, partenaires, etc. - 3 pages max.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU SÉJOUR

BUDGET PRÉVISIONNEL

BIBLIOGRAPHIE EN LIEN AVEC LE PROJET DE RECHERCHE (1 page max.)

4. LETTRE DE RECOMMANDATION

(pour les doctorants, cette lettre doit être établie par le ou la professeur qui dirige la thèse)

5. FORMULAIRE D'ACCORD DE PRINCIPE A FAIRE SIGNER PAR LE DIRECTEUR
DE L'INSTITUTION D'ACCUEIL POUR INDIQUER QU'IL A PRIS
CONNAISSANCE DE CETTE CANDIDATURE

ACCORD PREALABLE DE L'UMIFRE D'ACCUEIL

L'Institut français de recherche **[nom de l'UMIFRE d'accueil]** a pris connaissance du dossier de candidature que **M/Mme [Prénom Nom]** a présenté à la Délégation Archéologique Française en Afghanistan (DAFA) pour une bourse de mobilité de recherche. Le travail de terrain ne pouvant s'effectuer en Afghanistan, **M/Mme [Prénom Nom]** envisage le séjour de recherche à **[Ville.s]** pour **[les dates ou période]** (à préciser).

Si sa candidature est retenue, la DAFA prendra en charge l'indemnité de vie qui sera versée directement à l'allocataire. L'**[nom de l'UMIFRE d'accueil]** s'engage pour sa part à accueillir administrativement **M/Mme [Prénom Nom]** et à l'intégrer dans les activités scientifiques organisées en son sein, sous réserve qu'il/elle se conforme au règlement intérieur de l'établissement d'accueil et aux mesures de sécurité s'appliquant dans sa zone de compétence.

[Ville], le jj mm aaaa

La Direction